



La face cachée des industries classées :

L'appel de médecins et professionnels de santé pour davantage de transparence et de contrôles



Derrière les fumées noires de *Lubrizol* se dévoilent au grand public le mystère des industries toxiques, et apparaissent les termes d'*industries classées*, *industries classées Seveso*, aussi anxiogènes que méconnus pour une grande partie de la population.

Cet accident - qui aurait pu être encore plus tragique - est loin d'être un cas isolé mais c'est pour nous médecins, et professionnels de santé, l'occasion d'alerter à nouveau sur ces industries à haut risque dont la population ignore complètement la **faiblesse et le manque des contrôles** qui leur sont imposés.

Le terme d'industries et installations classées regroupe les principales usines potentiellement dangereuses allant des industries classées Seveso - en rapport avec la catastrophe du même nom ayant libéré dans l'air d'importantes quantités de dioxines avec des répercussions sanitaires sur des générations d'Italiens - aux incinérateurs, en passant par de nombreuses usines chimiques en tout genre.

Potentiellement à haut risque, ces industries toxiques bénéficient pourtant de **passes-droits méconnus du grand public**. Imaginez que ces industries bénéficient du sacro –saint régime de l'**auto déclaration**, qui autorise les industriels à déclarer eux-mêmes leurs émissions de polluants! Aucune agence indépendante, aucune agence agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) n'a le droit d'effectuer des mesures de polluants autour ou dans l'enceinte de ces industries. Il en résulte donc une **opacité quant aux émissions réelles de ces industries**.

Certes, les contrôles existent mais par manque de moyens les contrôles préfectoraux sont rares, au mieux 1 fois tous les 5 ans, et les industries sont prévenues à l'avance.

Un autre passe-droit concerne les industries de combustion notamment les incinérateurs qui bénéficient de procédures de type NOP qui les autorisent à rejeter dans l'air des polluants sans contrôle ni limite à chaque arrêt ou redémarrage de l'installation, et qui bénéficient de **60 heures de dépassement annuel, 60h durant lesquelles aucune limite ni aucune mesure des émissions n'est effectuée ce qui engendre d'importants rejets de polluants en toute légalité**.

Enfin, de nombreuses industries classées sont situées en zones très densément peuplées comme c'est le cas à Rouen mais également à Strasbourg et ailleurs.

Au nom de la sécurité sanitaire nous demandons une **refonte du système de contrôle des sites et installations classées**, la fin du régime de l'auto déclaration, la mise en place de contrôles continus des émissions par des organismes indépendants, des mesures de concentration en polluants à proximité immédiate de ces installations et des contrôles fréquents et réguliers de ces industries ce qui oblige donc à davantage de moyens alloués à la DREAL, organisme en charge de ces contrôles.

COLLECTIF AIR SANTÉ CLIMAT

Pierre SOUVET, cardiologue et président de l'ASEF



Thomas BOURDREL, médecin radiologie, président de Strasbourg respire



Florence TRÉBUCHON, allergologue spécialisé dans la pollution de l'air